

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Novembre 2012 - N°240

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**ÉLECTIONS
INTERNES FSU**

**DU 12 AU 29
NOVEMBRE**

**N'OUBLIEZ PAS
DE VOTER**

Sommaire

Page 2

- Élections internes FSU

Page 3

- États Généraux du 2nd degré
- STI
- Où va le Ministère ?

Page 4

- Avancement - Notation
- TZR
- Mutations inter 2013
- Fiche d'avancement

**LETTRE OUVERTE
AU MINISTRE
SIGNONS-LA
MASSIVEMENT**

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
 34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
 Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT

"Refondation de l'École" : il est urgent d'entendre la profession !

Suite au rapport Gallois, le Premier Ministre vient d'annoncer une baisse de 20 Md€ des cotisations patronales, financée par une hausse de 10 Md€ de la TVA (le retour de la TVA sociale ?) et une nouvelle baisse de 10 Md€ des dépenses publiques. Cette annonce, acclamée par le Medef, jette la consternation chez tous ceux qui attendent le changement. Elle pose au plus haut niveau la question de la politique menée dans les Services Publics, et de la politique éducative.

Après 10 ans de sapes du système éducatif, la volonté affichée du nouveau pouvoir de faire de l'École sa priorité et de réaffirmer sa confiance en ses personnels ne pouvait être que bien reçue.

Lors des concertations organisées cet été, et destinées à préparer la loi d'orientation dite de "refondation", le SNES a porté avec détermination et lucidité les attentes fortes de la profession.

Parallèlement, les États Généraux du 2nd degré, organisés par le SNES, le SNEP et le SNUEP, ont permis de faire entendre la parole de tous les personnels, leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances et de peser sur le projet ministériel.

Depuis, le rapport sur la concertation est paru ; s'il reflète le contenu des débats sur les constats, en revanche il avance des préconisations pour le 2nd degré en opposition avec l'avis des personnels concernés. Le Ministre Peillon, soi-disant non engagé par ces recommandations, distille dans les médias les contours d'une future loi d'orientation pourtant bien éloignée des enjeux de relance de la démocratisation et des besoins de requalification de nos métiers.

Ainsi voit-on ressortir l'"École du socle", vieille lune de la fusion du 1^{er} et du 2nd degré, dont aucune étude n'a jamais prouvé l'efficacité dans la lutte contre les difficultés des élèves, et qui fait peser de lourdes menaces sur nos statuts et notre qualification disciplinaire.

Par ailleurs le transfert du pilotage de la carte des formations professionnelles et des CIO aux Régions amplifie le désengagement de l'État qui a aggravé depuis des années les inégalités sur l'ensemble du territoire.

Enfin rien n'est annoncé à ce jour pour réviser les dispositifs les plus contestés de la réforme des voies technologique et générale du lycée, rien pour améliorer la situation dans les collèges, rien sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants, qui se sont considérablement dégradées ces dernières années.

Une "refondation" ne peut s'inscrire dans la continuité des politiques éducatives du précédent gouvernement ! Les personnels attendent du Ministre qu'il tienne sa promesse de ne pas « refonder l'École » contre eux.

Les derniers arbitrages sont en cours. Le SNES diffuse dans la profession une "Lettre ouverte" adressée à Vincent Peillon pour que soient réellement prises en compte les aspirations des personnels.

Le SNES ne laissera pas l'avenir du 2nd degré, de la jeunesse et de nos métiers faire les frais d'une loi d'orientation sans ambition et à rebours des revendications de la profession. Le Ministre doit revoir sa copie, qui, en l'état, créerait une situation de conflit majeur avec les personnels.

Bertrand Humeau, 11 novembre 2012

ÉLECTIONS INTERNES FSU

De janvier à février 2013 se tiendront les congrès départementaux puis le congrès national de notre fédération. Ces congrès sont précédés par les élections internes, nationales et départementales.

Après des années d'une politique d'asphyxie du Service Public d'Éducation, de démantèlement de la Fonction Publique, d'attaques répétées contre ses personnels et leurs statuts, et d'affrontements avec le gouvernement, la FSU est aujourd'hui porteuse des attentes et des revendications de tous les personnels, et de l'exigence d'une autre politique, pour l'Éducation, la Fonction Publique et les Services Publics, en rupture avec celle menée depuis plusieurs années.

Au moment où des choix décisifs pour l'avenir du Service Public d'Éducation, de ses personnels, et de la jeunesse vont être faits, alors que la question de l'avenir et des missions de la Fonction Publique et des Services Publics reste posée, il est essentiel que la FSU joue pleinement son rôle, qu'elle fasse entendre, à tous les niveaux, la voix des personnels et que nos congrès marquent le paysage social et politique.

Les élections internes FSU se tiendront du 12 au 29 novembre 2012.

Elles sont organisées dans chaque département, sous la responsabilité et selon les modalités propres à chacun des syndicats nationaux qui composent la FSU.

Pour le SNES, les élections sont organisées dans chaque établissement, sous la responsabilité du S1 (les responsables et correspondants des S1 ont reçu une circulaire spécifique précisant les modalités de vote et contenant les documents nécessaires pour

organiser le vote : bulletin de vote propre à chaque département, liste d'émargement, procès verbaux de dépouillement. Le dépouillement sera effectué dans chaque S1).

Les retraités et les collègues isolés votent par correspondance et vont recevoir un courrier spécifique.

Tous les collègues syndiqués en 2011-2012 ainsi que tous ceux qui ont acquitté leur cotisation 2012-2013 au moment du vote, sont électeurs.

Chaque syndiqué est appelé à émettre un vote sur le rapport d'activité national de la FSU et choisir au plan national l'orientation de notre fédération et sa direction nationale pour les 3 années à venir. Dans de nombreux départements (notamment l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales), les syndiqués sont aussi appelés à choisir l'orientation de la FSU au plan départemental. Les listes et leur profession de foi ont été publiées dans « Pour » n° 163 d'octobre 2012, et dans les publications FSU de chaque département.

Ces élections sont un moment très important pour la FSU. Elles sont l'expression de son fonctionnement

démocratique et du respect des diversités et du pluralisme. C'est aussi à partir des résultats de ce scrutin que sera déterminée la composition des instances départementales et nationales de la FSU, et que seront désignés les délégués aux congrès.

Les congrès départementaux de la FSU auront lieu mi janvier dans les 5 départements de notre académie, et prépareront le congrès national de notre fédération qui aura lieu à Poitiers du 11 au 15 février 2013. Les débats menés dans les congrès départementaux, les motions et les amendements qui y seront votés, mandateront les délégués au congrès national de la FSU. Le contexte social, économique et politique donne à nos congrès une résonance et une importance toute particulière. Il est donc important qu'ils soient préparés activement dans les S1, et donnent lieu à un débat et à une réflexion collectifs impliquant le plus grand nombre possible de collègues, aussi bien sur le projet revendicatif de la FSU que sur la stratégie syndicale qu'elle doit mettre en œuvre.

B. DUFFOURG

CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX

Hérault : les 16 et 17 janvier 2013, au lycée Jean Moulin, Béziers.

Gard : les 14 et 15 janvier 2013, au collège Feuchères, Nîmes

Pyrénées O. : les 15 et 16 janvier 2013, au lycée Maillol, Perpignan

Aude : le 22 (a.m.) et le 23 janvier 2013, au LP Ch. Cros, Carcassonne.

Lozère : les 15 et 16 janvier 2013, à l'espace Jean Jaurès, Mende

COMMENT VOTER ?

Chaque électeur(trice) émet la totalité des votes sur un seul bulletin :

- vote d'orientation national (5 listes)
- vote sur l'ensemble du rapport d'activité national et sur chacune des 2 « fenêtres »
- dans l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées Orientales, vote d'orientation départemental,
- dans l'Aude et l'Hérault, vote sur le rapport d'activité départemental

Le vote est **individuel, à bulletin secret**, et s'effectue **sous double enveloppe**.

- compléter **le bulletin de vote**.
- l'insérer **dans une enveloppe vierge**.
- mettre le tout **dans une 2^e enveloppe** sur laquelle il faut **inscrire ses nom, prénom**, et qui **doit être signée**. Selon les départements, indiquer aussi le **nom du syndicat : SNES**.
- **émarger** en face de son nom sur la **liste des électeurs**.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU 2ND DEGRÉ

VASTE PROGRAMME !

Dans les établissements, les départements, le 18 octobre à Montpellier puis au théâtre du Gymnase à Paris le 25, les États généraux organisés par le SNES, le SNEP, le SNUEP, ont rassemblé des milliers de militants, pressés de prendre la parole, de débattre, de dresser le constat objectif du 2nd degré et d'en proposer des améliorations.

Les axes de réflexion retenus étaient évidemment très larges : la cohérence du second degré (contenus enseignés, pratiques, place du collège, rôle du lycée, orientation, éducation prioritaire, rythmes et vie scolaires...), les personnels (formation, recrutement, revalorisa-

tion, missions et statut...), le fonctionnement du service public (nature et prérogatives de la hiérarchie, évaluation, rôle de l'État et décentralisation, autonomie et démocratie dans l'établissement...).

Des nombreuses propositions qui ont émergé se dégagent clairement la volonté partagée par tous de relancer la démocratisation de l'école en apportant une aide particulière aux élèves dont la situation sociale ou familiale les éloigne des exigences scolaires, de rétablir l'égalité de traitement de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire, de rompre avec les logiques de concurrence

entre les établissements, les élèves ou les personnels, et enfin de revaloriser nos métiers, par des mesures salariales, de carrière, d'accès facilité aux recrutements et d'amélioration des conditions d'exercice.

Vaste programme de transformation de la société par l'École que portent depuis toujours la FSU et ses syndicats du 2nd degré. Vaste programme partagé par les personnels, et dont le Ministre devra tenir compte dans la loi de refondation de l'école.

B. HUMEAU

OÙ VA LE MINISTÈRE ?

Après la « concertation », le ministère a « ouvert des négociations » avec les organisations syndicales. Concertation, négociation... une démarche qui semblait, a priori, des plus convenables. Sauf que la « concertation » a oublié de donner la parole directement à la profession, et que la « négociation » n'a duré que... 3 jours et semble bien sourde aux attentes et aux exigences des personnels, et ignorante de la représentativité de ceux qui en sont les porteurs.

Les dernières déclarations de Vincent Peillon dessinent un projet gouvernemental des plus dangereux : une école obligatoire construite sur un socle allant de la maternelle à la seconde, dans laquelle les deux premières années du collège seraient, en partie au moins, fondues dans un cycle débutant au CM1 ou au CM2, et le lycée, en partie au moins, dans un ensemble allant de Bac -2 à Bac +3.

Un tel projet, qui recycle des propositions vieilles d'un bon demi siècle, réduirait à l'extrême le rôle du 2nd degré dans la formation des jeunes et détruirait la cohérence qui en résulte. Ce projet ne répond en aucune façon à l'exigence sociale et économique de démocratisation. Il ne contient rien qui permette l'élévation générale du niveau de formation des jeunes qui est aujourd'hui indispensable, rien qui aille dans

le sens de l'objectif affiché par le gouvernement : l'accès de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat et de 50% à un niveau de qualification L3.

Mais il fait aussi peser de très lourdes menaces sur les personnels du 2nd degré, sur leurs missions, leurs métiers, leurs statuts... et leurs qualifications, notamment disciplinaires.

On est bien loin des engagements de la campagne présidentielle, bien loin de ce qu'attend notre profession, bien loin des réformes qu'il faut mettre en œuvre si l'on veut « préparer l'avenir ».

Le SNES intervient au plus haut niveau pour que les choix qui seront faits dans le projet de loi d'orientation prennent en compte les propositions et les exigences des personnels du 2nd degré. Durant ces 5 dernières années, notre profession s'est massivement mobilisée, à de nombreuses reprises et avec le soutien de l'opinion, pour défendre nos métiers et nos statuts, pour défendre le 2nd degré, son rôle et ses missions, et pour une autre politique éducative, ambitieuse et tournée vers l'avenir.

Ces exigences, notre profession continue de les porter.

Et elle n'entend certainement pas les abandonner !

B. DUFFOURG

STI

AUDIENCE AU RECTORAT

Ils avaient subi une réforme imposée à la hussarde ; puis une "formation" contrainte au contenu déconnecté des besoins réels ; enfin des conditions de travail dégradées, avec des effectifs en hausse à tous les niveaux.

Le changement de majorité laissait espérer des perspectives de remise à plat de la réforme.

Or, fin juin, le ministère publiait une circulaire imposant aux enseignants de STI de se positionner sur une des 4 nouvelles disciplines "reconnues" par la réforme, bafouant une nouvelle fois leur qualification et leur identité professionnelles. Dans l'académie, suite à l'appel du SNES, un collègue sur 5 a répondu à la demande des IPR, témoignant ainsi du refus massif du dispositif.

Reste la question des compléments de service en techno collège, des postes en BTS, de la nomenclature lors des mutations. Sur tous ces sujets, nos interventions au Rectorat ont permis des assouplissements de la position rectorale. Nous continuerons à intervenir pour expliquer que certaines lignes blanches ne peuvent être franchies, et rendre ainsi possibles des évolutions favorables pour tous les enseignants de STI.

B. HUMEAU

TZR

STAGES - ISSR

Le SNES académique organise deux stages sur la situation des collègues TZR : le 24 janvier à Narbonne, le 25 à Montpellier, de 9h30 à 17h.

La situation du remplacement est encore et toujours préoccupante : remplacement sur plusieurs BMP dès la rentrée, affectations hors discipline ou en LP. Quels sont les droits des TZR face à ces dérives ? Quelle action syndicale pouvons-nous opposer ? Les questions financières (droit aux ISSR, aux frais de déplacement) et celles sur les carrières seront aussi abordées.

Sur la question des ISSR : un jugement de TA a permis d'obtenir les ISSR pour un collègue affecté à l'année sur deux BMP sur des communes différentes. N'hésitez pas à nous saisir pour que nous étudions votre situation et la fassions valoir auprès du rectorat.

F. DENJEAN-DAGA

AVANCEMENT – NOTATION

Lors d'une audience avec le Secrétaire Général du rectorat nous avons demandé avec insistance la réévaluation des notes pédagogiques des collègues promouvables au choix et au grand choix et ayant eu une inspection datant de plus de cinq ans. Le rectorat qui ne s'est pas montré hostile a priori à une mesure de ce type, conditionne sa décision à l'avis des corps d'inspection. À suivre donc lors des CAPA d'avancement d'échelon qui auront lieu le 29 novembre pour les CPE et COPsy et le 20 décembre pour les certifiés. N'oubliez pas de nous retourner la fiche de suivi (ci-dessous et sur notre site), seule possibilité de contrôler le projet du rectorat !

Par ailleurs, **la campagne de notation administrative** aura lieu fin décembre-début janvier. Nous sommes intervenus fermement pour que la circulaire indique à nouveau explicitement qu'une augmentation « normale » jusqu'à 39 est de 0,5 et de 0,1 entre 39 et 40. La transparence dans la notation est une nécessité pour les collègues et elle passe par un encadrement clair.

MOUVEMENT INTER 2013

- Ouverture du serveur : du 15 novembre au 4 décembre 2012
- Edition des confirmations: 5 décembre
- Retour des confirmations avec pièces justificatives : 14 décembre
- Dépôt du dossier handicap : 14 décembre (à confirmer)
- Groupe de travail "handicap" : 15 janvier
- Groupes de travail vérification vœux et barèmes : 17 janvier (COPsy), 18 janvier (CPE), 22 janvier (certifiés et agrégés)

Réunion spéciale mutation inter-académiques pour les stagiaires :

Mercredi 21 novembre, 14h30-17h, IUFM de Montpellier et IUFM de Perpignan
Autres réunions ou permanences sur le site du SNES académique.

SNES – Section académique de Montpellier

Endos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81 – s3mon@snes.edu – www.montpellier.snes.edu



AVANCEMENT D'ÉCHELON 2012-2013 CERTIFIÉ – CPE – COPSY (entourer votre corps)

- DISCIPLINE :
- NOM (en capitales) :
- Nom de naissance :
- Prénoms :
- Date de naissance :
- Etablissement :
- Adresse personnelle :
- Téléphone :
- Mail :
- Date d'entrée dans le corps classe normale :

Renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :

- ÉCHELON : Date de passage :
- Mode d'accès : Grand Choix – Choix – Ancienneté
- Si vous avez été reclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné sur votre dernier arrêté :
- En cas de congé ou de disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon, précisez :
 - le type du congé :
 - le début du congé :
 - la date de réintégration :
- NOTE ADMINISTRATIVE 2011-2012 : /40 (certifiés) /20 (CPE et COPsy)
- NOTE PEDAGOGIQUE avant le 1/09/2012 : / 60 (certifiés)
- Date de la dernière inspection :
- Si vous exercez en établissement Plan Violence, depuis quelle date ?

Joindre le dernier arrêté de promotion, et pour les collègues exerçant en établissement Plan Violence, joindre aussi les arrêtés mentionnant le nombre de mois d'ASA.

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date : Signature ou NOM et Prénom :

A renvoyer au S3 : SNES, Enclos des Lys, bât B, 585 rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier